

## Compte -rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026

### Présents :

Nom	Prénom	Présent	Absent	Pouvoir
BESLON	Laurent			
DUBOIS	Marina			
DUMOTTIER	Angélique			
FEUILLET	Maryline			
FOULON	Franck			
HEUDIER	Michel			
HUE	Thierry			
LARCHER	Hélène			
LAVEILLE	Denis			
LEBRETON	Sébastien			
LEGENTIL	Odile			
LEGLINEL	Lydie			
LEGRAND	Eliane			
LEMAITRE	Lydie			A donné pouvoir à Hélène Larcher
LEROY	Serge			
MARIE	Gaëlle			
MOURE	Elise			
OZOUF	Yves			
PASQUET- JULY	Marion			
PICQUES	Florian			A donné pouvoir à Laurent Beslon
RENAULT	Philippe			
RICHARD	Jocelyne			
RICHARD	Aurélien			

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23	<b>21</b>	2	<b>23</b>

Secrétaire de séance : **FEUILLET Maryline**

## 1) Approbation du PV du dernier conseil municipal

Pour le conseil municipal du 14 avril 2026

**Rapporteur : Angélique Dumottier**

### **Observations du conseil municipal :**

Précisions quant à la mérule : il faut préciser les parcelles cadastrées que l'on souhaite identifier

Ouverture du camping : refaire point sur l'électricité. Il y a un contrôle SOCOTEC le 11 mai.

### **Questionnements :**

8 mai : dépôt de gerbes

Comment se passe le dépôt de gerbes dans les communes historiques ;

Il y a un dépôt dans chacune.

Par contre il faut voir pour le 11 novembre, car il y a une cérémonie à Pont-Farcy.

<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
---------------	-----------------	----------------------

## 2) **Finances :** Présentation du budget communal

**Rapporteur : Franck Foulon**

Franck Foulon refait une présentation pédagogique du budget 2026 , de la construction du budget à la réalisation.

## 3) **Désignation de représentants**

**Rapporteur : Madame le Maire**

- Saint-Lô Agglo : désignation de 2 membres pour la CLECT

*Le rôle principal de la commission locale d'évaluation des charges transférées est d'évaluer le coût des compétences transférées ou rétrocédées, afin que les organes de décision des communes et de l'EPCI puissent en tirer les conclusions par voie de délibération sur le montant financier appelé attributions de compensation.*

*Afin d'évaluer le coût d'une compétence transférée ou rétrocédée, la commission peut s'appuyer sur les dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Celles-ci définissent une méthodologie de calcul des charges (fonctionnement et investissement).*

*L'attribution de compensation initiale est définie comme étant le premier montant d'attribution de compensation perçue par une commune suite au passage en fiscalité professionnelle unique.*

*Elle correspond à la différence entre la fiscalité professionnelle transférée par la commune à l'EPCI et les charges liées aux compétences transférées par la commune à l'EPCI / charges rétrocédées par l'EPCI à la commune. L'attribution de compensation peut donc être positive ou négative.*

*Ces dernières années, le rôle de la commission a été renforcé par des dispositions nouvelles :*

- *La commission peut intervenir dans le processus de rédaction du rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation. Tous les cinq ans, le président de l'EPCI est tenu de présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de*

compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées (rôle consultatif de la CLECT pour assister le Président de l'EPCI dans la préparation de ce rapport).

- La commission peut être sollicitée pour qu'elle produise une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes.

### **Décision du conseil municipal**

Le conseil municipal désigne

Membre : Franck Foulon

Membre : Michel Heudier

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

- Saint-Lô Agglo : membres pour les commissions Economique / Enfance / Jeunesse

Il est désormais possible que des conseillers municipaux ( non délégués communautaires) fassent partie des commissions communautaires.

L'idéal serait un membre par commission.

### **Décision du conseil municipal**

#### **Le Conseil Municipal de Tessy-Bocage**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est désormais possible que des conseillers municipaux ( non délégués communautaires) fassent partie des commissions communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité de ses membres

#### **DECIDE de :**

#### **Article 1er :**

De désigner comme suit :

<b>Commission</b>	<b>Membres désignés</b>
Commission « économie et emploi » <ul style="list-style-type: none"><li>- Artisanat, commerces, projets alimentaires territoriaux</li><li>- Santé</li><li>- Filière équine</li><li>- Tourisme et promotion du territoire</li></ul>	Serge Leroy Philippe Renault
Commission « transitions et environnement » <ul style="list-style-type: none"><li>- Transitions</li><li>- Déchets</li><li>- Eau et assainissement</li><li>- Patrimoine bâti</li></ul>	Franck Foulon (conseiller communautaire) Aurélien Richard Thierry Hue
Commission « aménagement du territoire, urbanisme, planification » <ul style="list-style-type: none"><li>- Habitat</li><li>- Urbanisme</li><li>- Planification</li><li>- Transports et mobilités</li></ul>	Jocelyn Richard ( vice-présidente) Serge Leroy

Commission « finances et performance » - Finances - Relations sur les territoires - Politiques contractuelles - Fonds européens	Franck Foulon (conseiller communautaire)  Michel Heudier
Commission « famille et enseignement supérieur » - Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Projet éducatif social local - Enseignement supérieur	Elise Mouré Laurent Beslon
Commission « sport et vie associative » - Relations avec les associations sportives - Animation sportive sur le territoire	Laurent Beslon Hélène Larcher

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

- Secteur d'Action Gérontologique de la Vire

3 membres demandés

Les principales activités proposées par le SAG :

Ateliers

- Informatique
- Pilates
- Sophrologie
- Gymnastique douce
- Cuisine

Forum

- prévention routière
- Révision du code de la route
- Café des aidants

Animations

- Salon des seniors
- Après-midi musical

### **Décision du conseil municipal**

#### **Le Conseil Municipal de Tessy-Bocage**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Secteur d'Action Gérontologique (SAG) de la Vire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein du Secteur d'Action Gérontologique (SAG) de la Vire,

Considérant l'importance des actions menées par le Secteur d'Action Gérontologique de la Vire en faveur des personnes âgées, de la coordination des acteurs médico-sociaux et du maintien à domicile sur le territoire,

Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la commune au sein de cette instance,

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **DECIDE :**

### Article 1 :

De désigner les élus suivants pour représenter la commune de la TESSY-Bocage au sein du Secteur d'Action Gérontologique (SAG) de la Vire :

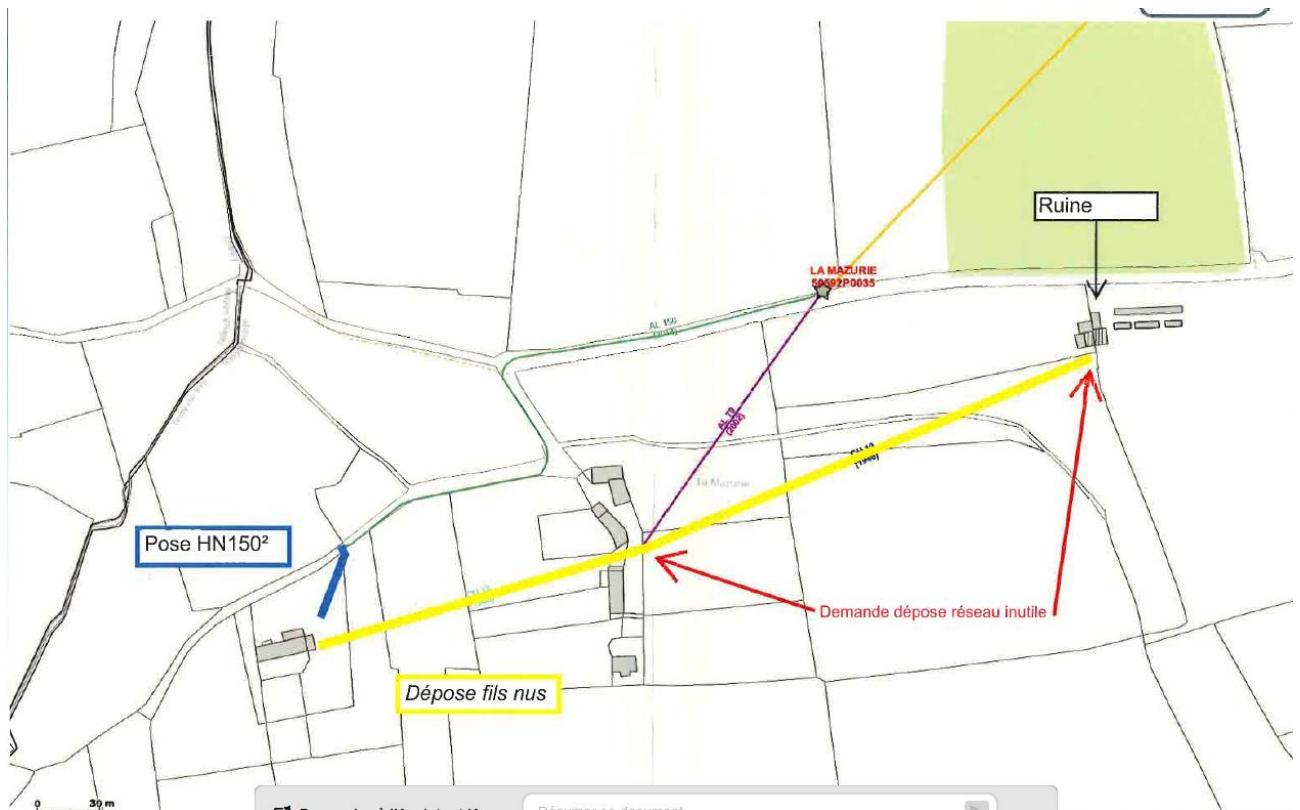
#### Membres titulaires :

Serge Leroy  
Angélique Dumottier  
Eliane Legrand  
Marina Dubois

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

#### 4) SDEM

- Dépose ligne



Le SDEM demande au conseil municipal s'il peut déposer une ligne à la Mazurie

#### *Courrier adressé par le SDEM*

*Dans le cadre des projets de sécurisation du réseau électrique, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche souhaite déposer les réseaux électriques inutiles au lieu-dit « La Mazurie » sur la commune de TESSY BOCAGE*

*Avant de supprimer ces lignes inutiles, je souhaite avoir votre approbation car une ligne déposée définitivement est considérée comme n'ayant jamais existé et toute nouvelle demande de raccordement à cet endroit sera traitée comme une extension de réseau à la charge du demandeur.*

#### Décision du conseil municipal

Le Conseil Municipal de Tessy-Bocage

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier adressé par Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche relatif au projet de dépose de réseaux électriques inutilisés au lieu-dit « La Mazurie »,

Considérant que, dans le cadre des projets de sécurisation du réseau électrique, Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche souhaite procéder à la dépose des réseaux électriques devenus inutilisés situés au lieu-dit « La Mazurie » sur le territoire de la commune de Tessy-Bocage,

Considérant qu'une ligne déposée définitivement est considérée comme n'ayant jamais existé et que toute nouvelle demande de raccordement à cet emplacement serait alors traitée comme une extension de réseau à la charge du demandeur,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération avant toute suppression définitive des installations concernées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

**Article 1** :D'approuver la dépose définitive des lignes électriques inutilisées situées au lieu-dit « La Mazurie» sur la commune de Tessy-Bocage, conformément à la demande formulée par Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche.

**Article 2** :De prendre acte que toute nouvelle demande de raccordement à cet emplacement sera considérée comme une extension de réseau et sera susceptible d'être mise à la charge du demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

- Proposition financière pour travaux

**Rapporteur : Madame le Maire**

	Montant définitif des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
<b>Rénovation Energétique éclairage public</b>	1 500,00 €	450,00 €	1 050,00 €
Rénovation énergétique 5 luminaires et dépose de 3 PL Reste à charge de la commune de 70%	1 500,00 €	450,00 €	1 050,00 €

	Montant définitif des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
<b>Rénovation éclairage public</b>	9 000,00 €	2 700,00 €	6 300,00 €
Travaux de rénovation d'un mât "A10,013A" et de sa prise guirlande. Déplacement des 3 mâts A15,067A, A17,001A et A15,065A". Reste à charge de la commune de 70%	9 000,00 €	2 700,00 €	6 300,00 €

<b>Total définitif des travaux</b>	Montant définitif des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
<i>Total définitif des travaux éclairage public du présent chapitre avec détail prévisionnel du financement SDEM50 et de la participation de votre collectivité</i>	10 500,00 €	3 150,00 €	7 350,00 €

## OPTION : Etiquetage des ouvrages

	Montant définitif des travaux (HT)	Financement SDEM50	Participation de votre collectivité
<b>Rénovation éclairage public</b>	5 000,00 €	1 500,00 €	3 500,00 €
Etiquetage de 458 PL Reste à charge de la commune de 70%	5 000,00 €	1 500,00 €	3 500,00 €

Les travaux ont été effectués car concerne l'aire de jeux de l'aire naturelle et d'autres luminaires sur la commune.

Il faut également statuer sur l'option étiquetage devenue nécessaire pour géolocaliser les points lumineux.

### **Décision du conseil municipal**

Le Conseil Municipal de Tessy-Bocage

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition d'annexe financière transmise par Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche dans le cadre de travaux d'éclairage public

Considérant que cette annexe financière définit les modalités de participation financière de la commune pour la réalisation des travaux concernés,

Considérant l'intérêt de l'opération envisagée pour la commune de Tessy-Bocage,

Considérant qu'il convient d'approuver les termes de cette annexe financière afin de permettre la poursuite du projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité , **DECIDE** :

#### **Article 1 :**

D'approuver l'annexe financière proposée par Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche relative à des travaux concernant l'éclairage public.

#### **Article 2 :**

D'accepter la participation financière de la commune telle que définie dans ladite annexe financière ci-jointe

#### **Article 3 :**

D'accepter l'option : étiquetage des ouvrages

#### **Observations du conseil municipal :**

.....  
.....  
...

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

#### **5) PEDT : projet éducatif du territoire (ajout à l'ordre du jour)**

#### **Rapporteur : Laurent Beslon**

La mise en place ou le renouvellement d'un PEDT constitue une véritable opportunité pour votre commune : il permet de structurer une politique éducative cohérente, de renforcer les partenariats locaux, de valoriser les actions déjà existantes au bénéfice des enfants et des familles ainsi, contribuer à l'attractivité de vos communes.

### **Décision du conseil municipal**

**Le Conseil Municipal de Tessy-Bocage**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'éducation,  
Vu le dispositif relatif au Projet Éducatif Territorial (PEDT) permettant de formaliser une démarche partenariale visant à proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après le temps scolaire,  
Considérant que le Projet Éducatif Territorial (PEDT) constitue un cadre de collaboration entre la commune, Saint-Lô Agglo, les services de l'État, les acteurs éducatifs, les associations et les familles afin de favoriser la continuité éducative sur le territoire,  
Considérant l'intérêt pour la commune de Tessy-Bocage de renouveler un Projet Éducatif Territorial pour une durée de trois ans,  
Considérant que ce projet permettra de définir les orientations éducatives du territoire et d'encadrer les actions mises en œuvre en faveur des enfants et des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ,à l'unanimité :

**Article 1 :**

- **APPROUVE** le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la commune de Tessy-Bocage pour une durée de trois ans.

**Article 2 :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le Projet Éducatif Territorial (PEDT), ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre et à son renouvellement éventuel pendant la durée de la convention.

<b>Pour : 23</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

## 6) Rapports de commissions et CCAS

- CCAS

### Rapporteur : Serge Leroy

Il y a donc eu les 24/25 avril , la vente solidaire de vêtements. Il y a eu un bénéfice de 711 euros  
Il y a eu le premier CCAS du mandat, le 28 avril dernier : Serge Leroy a été élu vice-président  
Un règlement des aides facultatives a été voté.  
Il y a eu également le vote du budget, la vente de terrains à un futur dentiste  
Il y a eu également une première réunion de l' Arcad : association d'aides à domicile qui intervient à la MARPA

En parallèle, Serge Leroy et Yves Ozouf étudie de pistes pour optimiser la MARPA

- changer l'intitulé de la MARPA en habitat inclusif
- Ouvrir aux personnes en situation de handicap.

Se pose la question également pour la résidence Marcel Bourdon MB : peut-on accueillir une autre population ?

Peut-on créer un habitat multi générationnel ?

Angélique Dumottier rappelle que le mot résidence fait peur. Des personnes éligibles n'y vont pas car fait trop résidence de personnes âgées.

## - Commission Animation

Yves Ozouf fait le compte-rendu d'une réunion qui réunissait les présidents des comités des fêtes.

Pour rappel

Comité des fêtes de Pont-Farcy organise 7 animations par an

Comité des fêtes de Tessy-sur-Vire : 2 animations

Comité d'animation de Pleines-Œuvres : réserve aux habitants

Comité Fervaches : 2 animations

Ils veulent bien réfléchir à une manifestation commune , autour peut-être des OFNIS : objets flottants non identifiés

C'était une première réunion constructive.

## 7) Informations de la municipalité

### - Ecole de Pont-Farcy

Madame le Maire et Franck foulon, 1<sup>er</sup> adjoint font un retour sur le Rdv avec l'inspection académique (représenté par Olivier Marti, Stéphane Legranger)

Les échanges étaient très courtois, à l'écoute,

Tout le monde a pu s'exprimer.

50 postes doivent être fermés dans la Manche car 800 élèves en moins

Accueil des TPS à Pont-Farcy : ils ne sont pas acceptés pour le moment . Il s'agit d'une décision de la directrice

Moyenne départementale : 21 / classe

Si 2 classes : le cycle piscine peut-il être maintenu ? l'inspection a dit que oui.

Si 2 classes: la 3ème sera aménagée en dortoir et salle d'activité.

A la fin de l'automne une nouvelle rencontre sera organisée entre l'inspection de l'éducation nationale , mairie et le personnel éducatif et les familles .

Comment se projeter sur l'avenir de l'école de Pont-Farcy ?

L'inspection académique ne peut établir une projection que sur 3 ans au vu des naissances ..

Quel est le résultat du questionnaire envoyé aux familles ? Sur les 32 réponses : 1 changer d'école / 5 regroupement avec Tessy / 26 rester sur Pont-Farcy

Michel Heudier rappelle que Les pré-fabriqués ont 63 ans

## 8) Dates à retenir

Tessy Infos : beaucoup de dates !

## MAI

**SA 02** Atelier du mur  
Organisé par l'association Murrure des abeilles  
Salle des Terre-Neuvs  
À partir de 10h

**MA 05** Réunion du Conseil Municipal  
Mairie - Salle Poitou  
20h

**VE 08** Tournoi de hand  
Organisé par V AS TESSY hand  
Gymnase  
À partir de 9h

**SA 11** Cérémonie commémorative  
Devant la mairie  
10h45

**LU 14** Atelier créatif pour séniors  
Organisé par Familles rurales Moyon / TESSY  
Salle Terre-Neuvs  
De 14h à 17h

**ME 17** Tri-Tout solidaire  
Restauration éphémère  
Place Jean-Cléude Lemoine  
De 10h à 14h

**JE 20** Tournoi de football  
Organisé par TESSY-moyon sports  
Stade Beaufils - Moyon villages

**MA 23** Séance cinéma  
"Compostelle"  
Théâtre des Halles  
20h30

**ME 26** Atelier "Jeux en bois"  
Organisé par Familles rurales Moyon / TESSY  
Parc de la mairie

**JE 29** Concert musique irlandaise  
Théâtre des Halles  
20H30

**DI 31** Vide-greniers  
Résidence des pommiers - fervaches

**VE 01** Soirée stand-up  
Cazen Comedy Club  
Théâtre des Halles  
20H30

## TESSY INFOS

**Mai à Vélo**

**SA 02** Café-conférence  
Avec M. Gaulard  
Bibliothèque  
De 10h à 12h

**ME 06** Après-midi festi'vélo  
Devant la mairie  
À partir de 14h

**ME 06** Bibliambule  
Association ANPER  
Asso V'Lé  
Les soudeurs du coeur  
Food-trucks (Manchot glacé et vente de crêpes)

**ME 06** Spectacle 'Cyclorama'  
Théâtre des Halles  
17h

**SA 16** Fresque avec Blesea  
Sur inscription  
De 9 à 15 ans

**SA 23** Ateliers de motricité  
Organisés par le TESSY moyon vélo-club  
Devant la mairie  
À partir de 10h

**JE 28** Arrivée du Tour de la manche  
Rue du 2 août  
À partir de 15h

**LES 5 ET 6 JUIN** Ateliers artistiques autour du vélo  
Plus d'infos prochainement...

**A la bibliothèque**  
JUSQU'AU 28 Ateliers "fil rouge"  
Origami, puzzle et dessins participatifs

**A la salle des fêtes de TESSY-sur-Vire**  
DU 29 AU 31 Exposition photos  
Par l'Association "Reflets d'un instant"

TESSY-BOCAGE

**22 mai à 17h30** : inauguration de la cour naturelle

**A fixer :**

**Commission tourisme** (pour présentation par Camping-Car Pak: le 10 juin à 18h00

**Commission personnel** : 26 mai à 18h00

Gaëlle Marie remarque que le stationnement difficile route de Villebaudon suite aux aménagements. 12

Réponse : Effectivement cela demande un réaménagement plus précis au vu de l'usage. Cel viendra dans un second temps.

Denis Laveille interpelle sur une maison remplie de chats à Pleines -œuvres.

Réponse : il va falloir saisir une association. La mairie n'est pas équipée pour un tel nombre de chats.

Denis doit aller voir l'habitante pour qu'elle ne soit pas surprise.

Odile Legentil souhaite avoir des précisions quant aux loyers demandés à la maison de santé et demande ce où en sont les problèmes de chauffage

Réponse : nous présenterons cela et nous pouvons organiser une réunion avec les infirmières

Angélique propose une Commission logement : mardi 9 juin 18h00

Considérant que les conseils municipaux finissent très tard, il est proposé de ne pas relire le compte-rendu en début de séance.

Fin de la réunion : 23h55